

# Ville de Saint-Gabriel

## M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le vingt-deuxième jour du mois de juin 2017 à 19h :30 à la salle du conseil située au 45 de la rue Beausoleil, à Ville de Saint-Gabriel.

Sont présents :       Monsieur Réjean Riel, conseiller №.1  
                              Madame Sylvie St-Georges, conseillère №.4  
                              Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller №.5  
                              Monsieur Stephen Subranni, conseiller №.6

Est aussi présent :   Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public :                 Personne représentant le public

Un moment de recueillement est suggéré par monsieur le Président.

### 232-06-2017   1.   Ouverture de la séance

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu :

QUE le conseiller Réjean Riel agisse à titre de président et Michel St-Laurent à titre de secrétaire d'assemblée. Le président déclare l'assemblée ouverte à 19h30.

**Adoptée à l'unanimité**

### 233-06-2017   2.   Renonciation à l'avis de convocation

ATTENDU l'article 325 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les membres présents, formant quorum au sein de ce conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel, renoncent aux formalités prescrites pour la convocation de la présente séance extraordinaire, en signant l'avis de renonciation.

**Adoptée à l'unanimité**

### LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation suivant :

**À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL :**

Monsieur Gaétan Gravel, maire  
Monsieur Réjean Riel, conseiller no.1  
Monsieur Yves Morin, conseiller no.3  
Madame Sylvie St-Georges, conseillère no.4  
Monsieur Christian Paquin-Coutu, conseiller no.5  
Monsieur Stephen Subranni, conseiller no.6

Madame, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqués par monsieur le maire Gaétan Gravel, à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, traitant des sujets contenus dans l'ordre du jour qui suit. La séance se tiendra à 19 h30, jeudi le 22 juin 2017, au 45 de la rue Beausoleil.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Ouverture de la séance
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Travailleur de rue – Signataire de l'entente
5. Zec des Nymphes – Commandite
6. Dérogation mineure au 141-145 rue Saint-Gabriel
7. Servitude au 150-154 rue Saint-Gabriel – Mandat au notaire
8. Sauveteurs plage
9. Période de questions
10. Clôture et levée de la séance

*Donné à Saint-Gabriel, ce 19<sup>ème</sup> jour de juin 2017  
Par : Michel St-Laurent, directeur général et greffier*

**234-06-2017 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé par** Christian Paquin Coutu  
**Appuyé par** Sylvie St-Georges  
**Et résolu :**

**QUE** l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du 22 juin 2017, soit et est adopté, tel que présenté sur l'avis de convocation.

**Adoptée à l'unanimité**

**235-06-2017 4. Travailleur de rue – Signataire de l'entente**

**ATTENDU** l'acceptation par le ministre de la Sécurité Publique de la demande d'aide financière pour le projet « Travailleur de Rue » dans le cadre du *Programme de soutien aux Municipalités en Prévention de la Criminalité*.

**Il est proposé par** Réjean Riel  
**Appuyé par** Stephen Subranni  
**Et résolu :**

**QUE** les membres de ce conseil désignent le directeur général, Michel St-Laurent pour signer et compléter tous les documents utiles à la conclusion de ce dossier d'aide financière.

**Adoptée à l'unanimité**

**236-06-2017 5. Zec des Nymphes – Commandite**

**Il est proposé par** Réjean Riel

**Appuyé par** Christian Paquin Coutu

**Et résolu :**

**QUE** les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser la somme de deux cents dollars (200\$) à titre de commandite au Zec des Nymphes.

**Adoptée à l'unanimité**

**237-06-2017 6. Demande de dérogation mineure au 141-145 rue Saint-Gabriel**

L'urbaniste, Mathieu Perreault explique la teneur de la demande de dérogation mineure et monsieur le président demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet.

**ATTENDU QUE** personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier, la séance se poursuit et le conseil va statuer sur la demande de dérogation mineure relative au 141-145 de la rue Saint-Gabriel.

**Il est proposé par** Stephen Subranni

**Appuyé par** Sylvie St-Georges

**Et résolu :**

**QUE** les membres de ce conseil, sur recommandation du CCU, accueillent favorablement la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 141-145 de la rue Saint-Gabriel, laquelle dérogation autorisera l'implantation d'un ilot de pompes à essence à une distance inférieure à 12 mètres de la limite latérale du lot 3 044 750, soit à 8.66 mètres, ainsi que l'aménagement de deux entrées charretières d'une largeur supérieure à 9 mètres, soit 12 mètres et 15 mètres.

**Adoptée à l'unanimité**

**238-06-2017 6.1 Demande du PIIA 2017-0013**

L'urbaniste, Mathieu Perreault explique la teneur de la demande de dérogation mineure et monsieur le président demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet.

**Il est proposé par** Stephen Subranni

**Appuyé par** Sylvie St-Georges

**Et résolu :**

**QUE** sur la base des critères et objectifs suivants :

**OBJECTIF NO : 6**

Les cours avant doivent être mises en valeur

**CRITÈRE NO : 4**

L'ajout de mobilier urbain est favorisé en cour avant, afin d'offrir un environnement stimulant pour le piéton.

Le demandeur doit favoriser des aménagements extérieurs pour les usagers du commerce en intégrant, par exemple, des bancs ou des tables à pique-nique.

**Adoptée à l'unanimité**

**239-06-2017 7. Servitude au 150-154 rue Saint-Gabriel – mandat au notaire**

**ATTENDU QUE** pour assurer la conformité du site à l'acquéreur, il est essentiel de procéder au déplacement de l'assiette de la servitude, tel que démontré sur le plan 3/6 préparé par « Ricard Groupe Conseil ».

**Il est proposé par** Réjean Riel

**Appuyé par** Sylvie St-Georges

**Et résolu :**

**QUE** les membres de ce conseil, demande au directeur général de mandater le notaire Claude Coutu de la firme « Coutu & Comtois » pour procéder au déplacement de l'assiette de servitude, tel que démontré sur le plan 3/6 préparé par « Ricard Groupe Conseil » et de plus demande les services de GNL Arpenteur de Joliette pour la description technique.

**QUE** les frais reliés à cette transaction notariée, soient absorbés par la Ville de Saint-Gabriel.

**Adoptée à l'unanimité**

**240-06-2017 8. Sauveteurs plage – budget 2017**

**ATTENDU QUE** lors de l'adoption de la résolution no.103-03-2017 à la séance ordinaire du 6 mars 2017, certaines données étaient alors manquantes.

**Il est proposé par** Sylvie St-Georges

**Appuyé par** Christian Paquin Coutu

**Et résolu :**

**QUE** la résolution 103-03-2017 soit et est par la présente abrogée et remplacée par le libellé de la présente résolution 239-06-2017.

**QUE** les membres de ce conseil, acceptent l'embauche de Sabrina Frigon à titre de « Chef-sauveteur à la Plage » pour la saison estivale 2017, au taux horaire de dix-huit dollars et cinquante sous (18.50 \$/h).

**QUE** les membres de ce conseil, acceptent l'embauche de Roxanne Lamontagne à titre de « Assistante Chef-sauveteur à la Plage » pour la saison estivale 2017, au taux horaire de seize dollars et vingt-cinq sous (16.25 \$/h).

**QUE** l'embauche de trois(3) sauveteurs au taux horaire spécifié plus bas, soit autorisé par ce conseil, en considérant que deux (2) sauveteurs devront effectuer environ 360 heures, alors que le troisième sauveteur, sera embauché pour environ 72 heures :

- ✓ Catherine Massé – au taux horaire de 13.25 \$
- ✓ Frédérique Roberge – au taux horaire de 13.25 \$
- ✓ Alice Charbonneau - au taux horaire de 14.50 \$.

**QU'À** ces salaires, s'ajoutent aussi des frais de formation et d'habillement, ce qui représente un budget d'environ **25 000 \$** pour la saison estivale 2017.

**Adoptée à l'unanimité**

## **9. Période de questions**

### **241-06-2017 10. Clôture et levée de la séance extraordinaire du 22 juin 2017**

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

**QUE** la séance extraordinaire de ce 22 juin 2017 soit levée à 19 h 50.

**Adoptée à l'unanimité**

---

*Gaétan Gravel*  
Maire

---

*Michel St-Laurent*  
Directeur général et greffier

### **Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la loi sur les cités et villes**

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce vingt-deuxième jour du mois de juin 2017.

---

*Gaétan Gravel, Maire*